



Dossier de presse  
25 novembre 2020

---

# Observatoire Photographique du Paysage

en Pays du Vignoble Nantais

Invitation au projet participatif  
Novembre 2020 – Mars 2021

Clotilde DUPE-BRACHU, Responsable du service Patrimoine  
[direction-patrimoine@vignoble-nantais.fr](mailto:direction-patrimoine@vignoble-nantais.fr) / 02 40 80 90 13

Ludivine JOURDAN, Chargée de communication  
[communication@vignoble-nantais.fr](mailto:communication@vignoble-nantais.fr) / 02 40 36 09 10

Alice CAPDEMOURLIN, Volontaire en Service Civique  
[services@musee-vignoble-nantais.fr](mailto:services@musee-vignoble-nantais.fr)

## Sommaire

---

Communiqué de presse .....	3
Qu'est-ce que l'Observatoire Photographique du paysage ? .....	5
Les sept unités paysagères et les enjeux du territoire dans le Vignoble nantais .....	6
Répartition et composition des sept paysages du vignoble .....	6
Quatre points de vigilance communs sur le territoire .....	10
<i>Regards sur le territoire du Vignoble nantais</i> .....	12
Paysages captés .....	12
Récits de paysages .....	14
Quelques informations supplémentaires .....	15
La mission de Service Civique .....	18
Informations pratiques .....	18



## Communiqué de presse Pays du Vignoble Nantais

Clisson, le 25 novembre 2020

### Regards sur le territoire du Vignoble nantais

**Le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble nantais dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire propose aux habitants du Vignoble Nantais d'apporter leur contribution à l'Observatoire Photographique des paysages afin de le faire connaître et d'inciter à porter un regard sur l'environnement qui nous entoure.**



#### L'Observatoire Photographique du paysage dans le Pays Nantais

Mis en place par le Ministère de l'environnement en 1991, il est un outil d'urbanisme qui consiste en la **reconduction de photographies de paysages avec un pas de temps régulier**, dans le but de **constater l'évolution du territoire suite aux aménagements réalisés et donc de servir à l'évaluation de l'impact du SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale).

Depuis l'année dernière, le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais a amorcé ce projet d'observatoire en définissant, avec le cabinet bordelais Passeur-paysagistes, les particularités des sept unités paysagères qui composent le territoire. La prochaine étape sera d'établir l'itinéraire photographique où une cinquantaine de points de vue permettront de **suivre les dynamiques paysagères et les enjeux forts qui régissent le territoire du Pays nantais**.

Dans le but de **faire connaître ce projet d'observatoire** et en complément inhérent à sa démarche analytique, le Service Patrimoine propose ainsi aux habitants **d'apporter leur contribution à ce projet**. Par une approche sensible, ce sera l'occasion de comprendre le paysage de leur cadre de vie pour ensuite faire adopter une posture critique vis-à-vis des futures décisions d'aménagement du territoire.





Clisson, le 25 novembre 2020

### Paysages captés

Un appareil photographique jetable, un carnet et une carte. Un regard sur les paysages du territoire.

Le participant se verra remettre un appareil photo jetable, d'une capacité de 36 clichés. 36 clichés à prendre **durant un mois** et qui capteront paysages, lieux du quotidien ou exceptionnels, éléments vestiges ou voués à disparaître, évoquant un souvenir ou une réalité qui dérange... Libre dans le choix et l'orientation du cadrage, **il rendra visible le déjà-là, révélera des potentiels ou des importunités présents dans son environnement**. Ce protocole sera l'occasion de porter une attention à ce qui paraît marquant à ses yeux, de **faire monter le sensible et de souligner les enjeux de ses paysages**.

Un **temps d'échanges sera prévu en janvier** après la numérisation des clichés. Les propos recueillis permettront de parler du territoire, de discerner les enjeux sensibles révélés par l'ensemble des participants et **ils constitueront une première forme de retours subjectifs et d'interrogations sur les transformations du Pays nantais**. Une série de clichés sera aussi développée et affichée lors d'événements organisés par le Service Patrimoine. Ces captations pourront éventuellement apporter des pistes dans la définition des lieux à photographier pour l'itinéraire de l'Observatoire photographique.

### Avis aux intéressés !

Ce projet est l'occasion de **prendre la parole pour faire part de sa vision du territoire**. Le mois de captation permettra d'allier observation, photographie, sensibilité et regard critique. Seront accueillies **toutes personnes de tous âges (jeunes, actifs, retraités, habitants de longue date ou nouveaux arrivants...), motivées et prêtes à s'investir le temps du protocole**.

Alors que les limites des vingt-neuf communes sont clairement définies, celles des sept unités paysagères du Vignoble Nantais quant à elles, le sont moins. Il serait alors pertinent que prennent part des habitants répartis sur l'ensemble du Pays afin de souligner les variations marquées ou subtiles du territoire qui constituent des enjeux d'aménagement.

Au vu de la situation actuelle, si vous souhaitez participer, **le matériel et les explications vous seront remis à votre domicile**. Les paysages captés pourront se faire dans un périmètre plus ou moins restreint selon les déplacements autorisés pendant le confinement, le but étant avant tout de **parler de paysages qui vous importent**.

Vous trouverez davantage d'informations sur le site [www.vignoble-nantais.eu](http://www.vignoble-nantais.eu) ou en nous contactant aux coordonnées suivantes.

**Contacts** : Service Patrimoine : 02 40 80 90 13

Clotilde Dupé-Brachu, Animatrice de l'architecture et du patrimoine : [direction-patrimoine@vignoble-nantais.fr](mailto:direction-patrimoine@vignoble-nantais.fr)

Alice Capdemourlin, volontaire en service civique : [services@musee-vignoble-nantais.fr](mailto:services@musee-vignoble-nantais.fr)



# Qu'est-ce que l'Observatoire Photographique du paysage (OPP) ?

---

Mis en place par le Ministère de l'environnement en 1991, il est un outil d'urbanisme à l'initiative des collectivités territoriales, par leurs groupements ou autres structures volontaires. L'observatoire Photographique du paysage consiste concrètement en la **reconduction d'une cinquantaine de photographies de paysages avec un pas de temps régulier**, appelé un itinéraire. En s'appuyant sur la comparaison des photos prises d'un même point de vue, **l'objectif est de constater l'évolution du territoire suite aux aménagements réalisés et donc de servir à l'évaluation de l'impact du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).**

Il existe actuellement 30 itinéraires d'OPP en France. Pour le Pays du Vignoble nantais, la démarche a débuté en 2019, avec un travail de préfiguration mené par un stagiaire d'Agrocampus Ouest (Angers), futur ingénieur en paysage. Ont pu ainsi être définies les particularités des sept unités paysagères qui composent le territoire du pays du vignoble nantais.

En collaboration avec les partenaires du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, un « laboratoire des paysages » a été constitué et regroupe une vingtaine de personnes (agents des deux intercommunalités membres, des représentants de la DDTM<sup>1</sup>, de la DREAL<sup>2</sup>, du CAUE<sup>3</sup>, du Syndicat Mixte Loire et Goulaine, de l'EPTB<sup>4</sup> Sèvre Nantaise, de la Chambre d'Agriculture, de l'INAO<sup>5</sup>, de la Fédération des Vins, de l'association Forum et de l'Université de Poitiers). Ce « labo des paysages » a permis à chacun d'apporter ses visions et connaissances du pays du vignoble nantais, de **dégager les enjeux forts et les dynamiques paysagères qui régissent le territoire**. Puis, en faisant appel au cabinet bordelais Passeurs-Paysagistes, les points de vigilance sur l'ensemble des vingt-neuf communes ont été dégagés.

La prochaine étape sera d'**établir l'itinéraire photographique avec une cinquantaine de points de vue** sur l'ensemble du Pays du vignoble nantais. L'analyse de ces clichés constituera une aide pour les porteurs de projet dans leurs prises de décisions en termes d'aménagement du territoire (que ce soit à l'échelle des communes et intercommunalités dans le cadre d'un PLU-i par exemple, mais aussi à l'échelle très « locale » des habitants). **Ces photos n'ont pas pour objectif d'afficher une belle image de carte postale du territoire**, mais plutôt de **montrer la réalité du terrain**, c'est-à-dire la diversité de paysages, **ses qualités et ses tensions présentes ou à venir**.



A travers le cliché ci-contre par exemple, on y lit la marque de l'homme sur le paysage avec le sentier carrossable et un dispositif agricole élémentaire. Le terrain avoisinant est en friche, latent et peut présumer une évolution future. En toile de fond, la masse boisée touffue guide le tracé du cheminement.

En longeant les bords de Sèvre au Pallet  
©Musée du Vignoble nantais

<sup>1</sup> DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

<sup>2</sup> DREAL : Directions Régionales, de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<sup>3</sup> CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

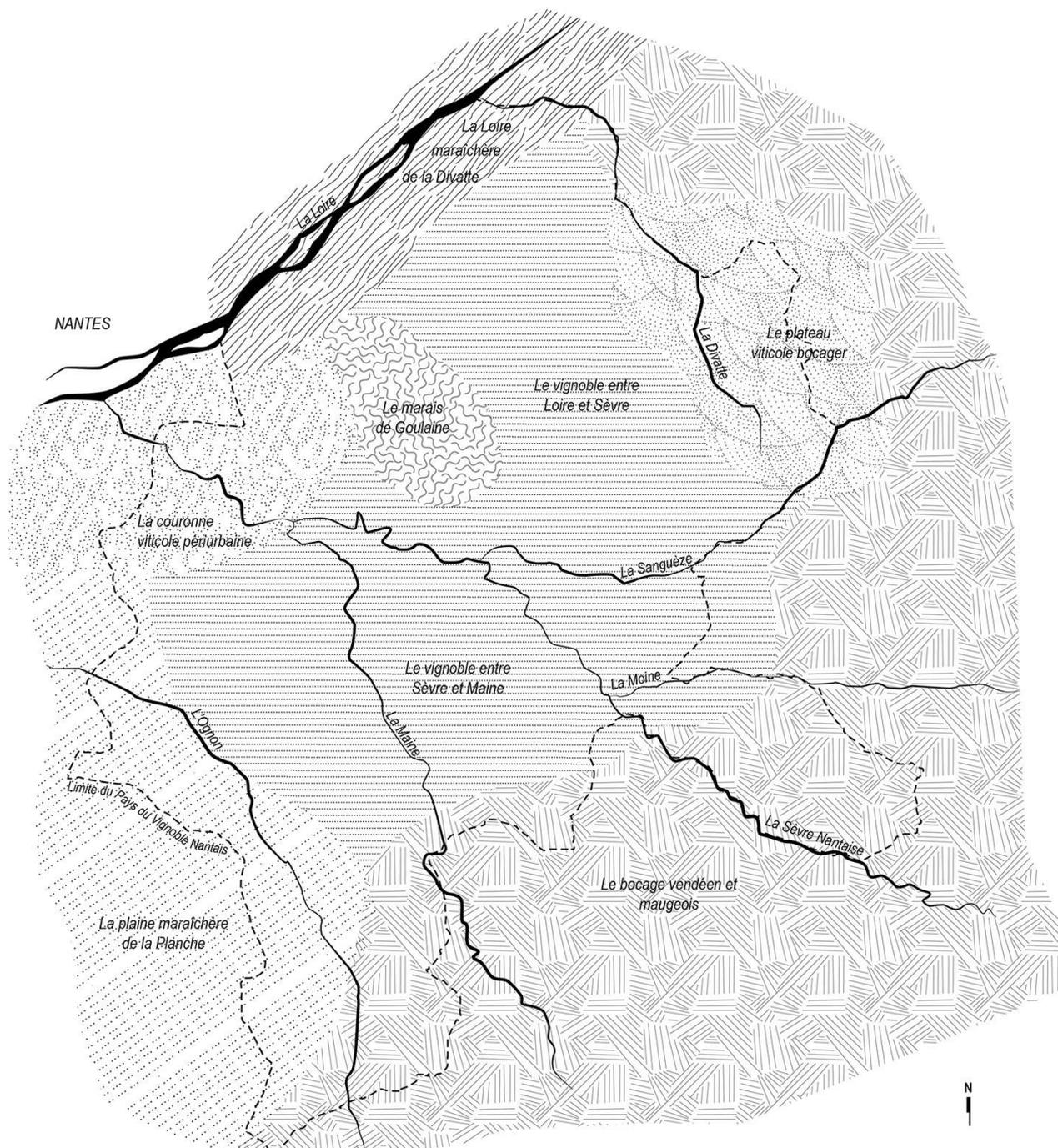
<sup>4</sup> EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

<sup>5</sup> INAO : Institut National de l'Origine et de la qualité

# Les sept unités paysagères et les enjeux du territoire dans le Vignoble nantais

## Répartition et composition des sept paysages du vignoble

Alors que les limites des vingt-neuf communes sont clairement définies, celles des sept unités paysagères du Vignoble Nantais quant à elles, le sont moins.



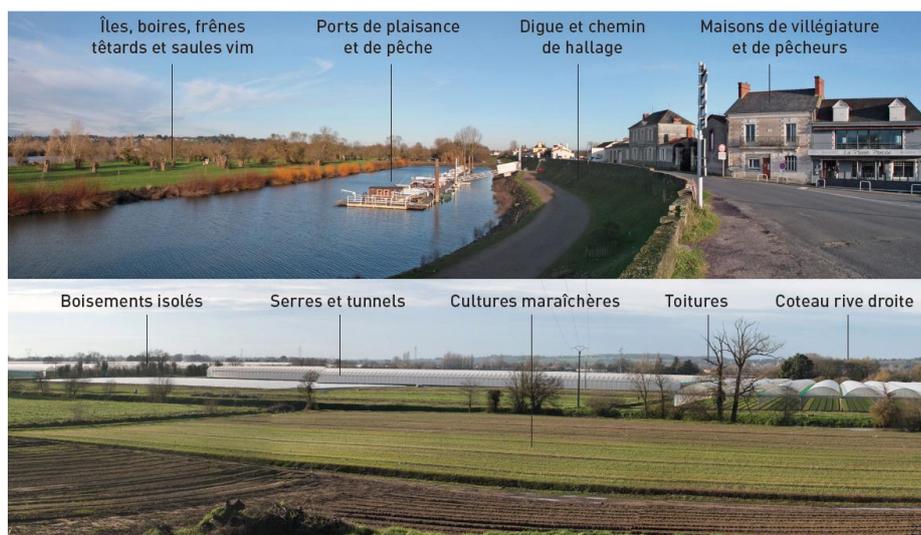
Carte des répartitions des sept unités paysagères au sein du Pays Nantais (réalisée par Alice Capdemourlin)

L'unité « **vignoble** » est la plus présente sur le territoire et se prolonge jusqu'à Clisson. Identifiable par son relief ondulé favorable à la viticulture, la Sèvre nantaise et ses affluents viennent creuser le paysage et ouvrent de larges perspectives qui donnent à voir les clochers qui se répondent au loin. A l'approche de la métropole nantaise, mais aussi au niveau des bourgs et notamment ceux à proximité du réseau ferré, le bâti se densifie.



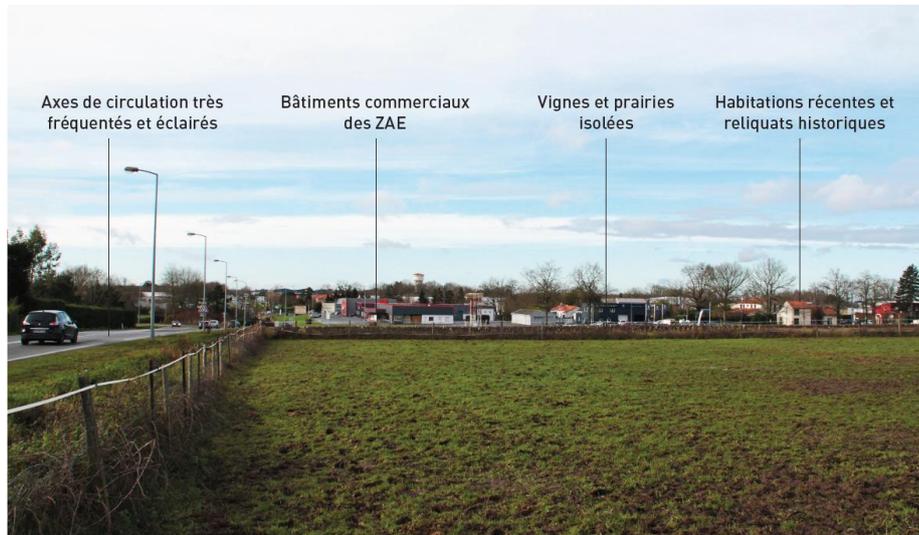
Le vignoble entre Sèvre et Maine : vue de Château-Thébaud © A. Luginbühl, Passeurs Paysagistes

Vaste plaine au nord du vignoble nantais, **la Loire maraîchère de la Divatte** présente la Levée de la Divatte, dernière digue construite pour protéger la vallée du fleuve, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Son paysage se compose d'îles et de boires avec une végétation de milieux humides, un paysage qui varie fortement selon la hauteur du fleuve. En réponse aux risques de crues, les hameaux bâtis à l'architecture spécifique sont implantés sur les points hauts. L'activité maraîchère et horticole marque la vallée de manière controversée, avec l'installation à l'aspect peu discret de serres, tunnels et grands abris plastiques.



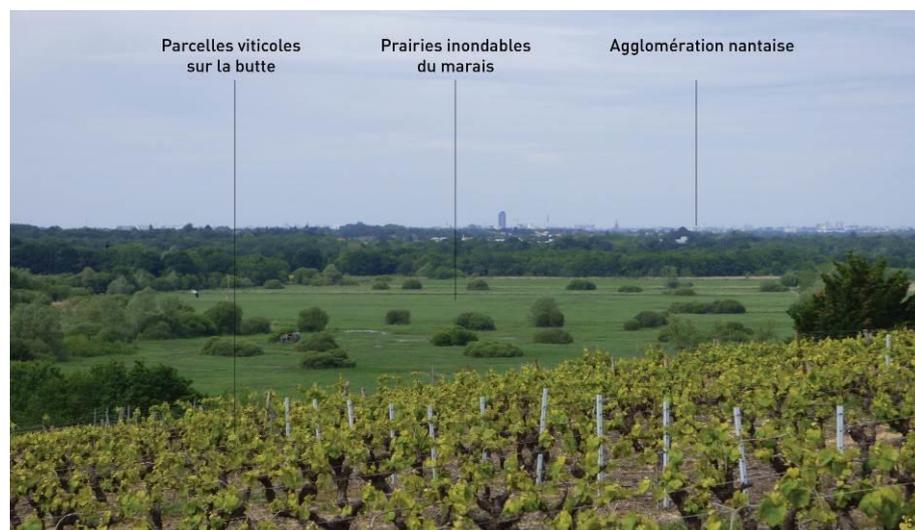
Le port de la Pierre-Percée et la vallée maraîchère à Divatte-sur-Loire © A. Luginbühl, Passeurs Paysagistes

**La couronne viticole périurbaine** marque la transition entre l'agglomération nantaise et le vignoble nantais. A l'approche de Nantes, le paysage encore rural avec des hameaux en extension se densifie progressivement, jusqu'à donner une impression de quasi-continuité du bâti. Les parcelles agricoles et viticoles laissent place aux zones d'activités qui profitent du réseau de circulation et marquent les entrées de ville. Comme pour l'ensemble des unités paysagères du vignoble nantais, on assiste à une fermeture des fonds de vallée avec la densification végétale, du fait de l'évolution de modèles agricoles et de la disparition de la polyculture-élevage.



Arrivée depuis le vignoble sur la zone économique de la Louée (Haute-Goulaine). © A. Luginbühl, Passeurs Paysagistes

**Le marais de Goulaine**, connecté à la Loire via le canal de Goulaine et espace protégé Natura 2000, paraît être le paysage le plus « naturel » du vignoble nantais, mais il est toutefois anthropisé avec le creusement et l'entretien des canaux, la culture de la rouche dans les prairies et de la vigne sur les coteaux de la Butte de la Roche, etc. Celle-ci constitue un point d'observation sur la ville de Nantes. Le patrimoine réside dans les ouvrages hydrauliques et proto-industriels. Ici aussi l'apparition depuis peu de l'activité de maraîchage impacte le paysage, dont les outils de production nécessitent d'être intégrés au sein de cette réserve naturelle.



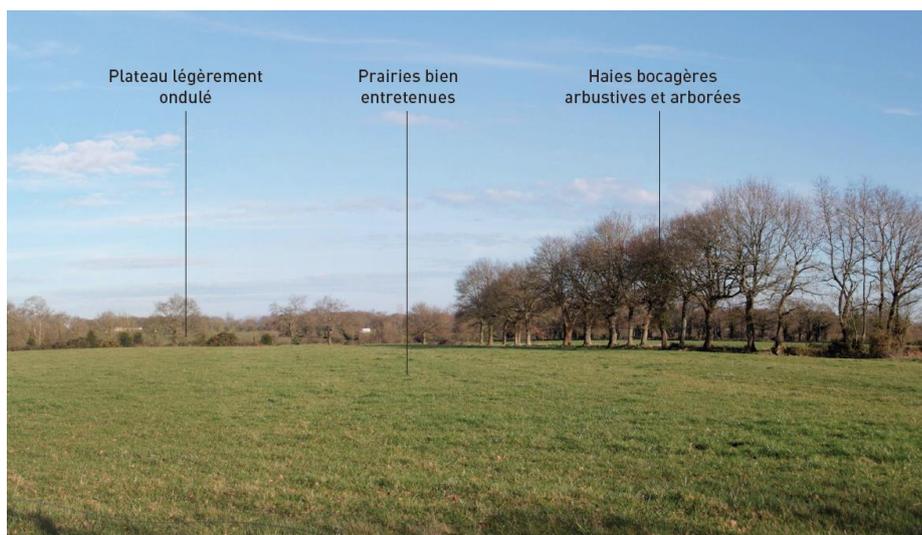
Le Marais de Goulaine depuis la Butte de la Roche (Haute-Goulaine / Le Loroux-Bottereau) © A. Luginbühl, Passeurs Paysagistes

**Le plateau viticole bocager**, situé à l'est du vignoble nantais et entaillé par la profonde vallée de la Divatte, marque ainsi la frontière entre Loire-Atlantique et Maine-et-Loire. En comparaison à l'unité « vignoble », cette zone voit la vigne céder progressivement sa place à d'autres cultures (prairies pour l'élevage, maraîchage, cultures céréalières). Cette diversité de cultures entraîne une densification et une déstructuration de la maille bocagère. Les co-visibilités entre les bourgs et leurs clochers y est présente, tout comme celle grandissante des zones d'activités et des extensions pavillonnaires.



Le bourg de La Boissière-du-Doré, en venant de Vallet © A. Luginbühl, Passeurs Paysagistes

**Le bocage vendéen et maugeois**, secteur le plus au sud du Vignoble nantais, voit également ses parcelles viticoles disparaître au profit des cultures céréalières et des prairies consacrées à l'élevage. La campagne voit apparaître de grands bâtiments agro-industriels et d'usines. De fait, la maille bocagère se décompose progressivement, et s'alternent zones fermées auprès des cours d'eau et paysages plus ouverts vers le sud. Cette unité présente également des corridors écologiques grâce au linéaire bocager prégnant. Quant à la richesse patrimoniale, elle réside dans l'existence de modèles architecturaux similaires aux références du nord-Vendée et se distingue donc du reste du territoire.



Le bocage de la Regrippière © A. Luginbühl, Passeurs Paysagistes

L'unité paysagère de **la plaine maraîchère de la Planche**, au sud-ouest du vignoble nantais, s'étend jusqu'au Lac de Grand Lieu. Son paysage est historiquement structuré de la polyculture-élevage et de l'activité viticole et du maillage bocager. Comme pour d'autres unités paysagères, la vigne cède progressivement le pas à de grandes prairies et à l'activité maraîchère, qui étalent graduellement tunnels et grands abris plastiques. Comme pour le bocage vendéen et maugeois, l'évolution de l'activité agricole transforme le paysage à travers le regroupement parcellaire et la déstructuration du tissu bocager. Quant au bâti, il se caractérise par l'étalement pavillonnaire autour du bourg de la Planche et des hameaux, et le développement de zones économiques qui profitent de la proximité avec l'autoroute A83.



En direction du bourg de La Planche © A. Luginbühl, Passeurs Paysagistes

## Quatre points de vigilance communs sur le territoire

Des caractéristiques communes de ces sept unités paysagères qui composent le vignoble nantais, se dégagent quatre enjeux de territoire.

Tout d'abord **la baisse d'activité de la filière viticole** qui laisse des parcelles en friches ou qui se trouve reconvertie en activité de maraîchage. Le développement de l'agriculture intensive n'est pas sans conséquence sur le paysage du territoire, un paysage fait de nuances de feuillages qui subit l'uniformité des tunnels, serres et grands abris plastiques. Se pose aussi la question de l'avenir des bâtiments viticoles et de leur site d'implantation. Pourtant, le muscadet gagne en image depuis quelques années et le lien entre le Pays du Vignoble nantais et la métropole nantaise ne cesse de se renforcer.

Autre élément de vigilance, **la densification des bourgs** qui voient leur tissu urbain changer. La redynamisation de ces centres-bourgs répond au souhait de structurer le territoire en termes d'accueil de population, de proximité de services et nouveaux commerces, de limitation des déplacements, etc. L'intérêt est de répondre à l'attractivité de la métropole nantaise en évitant l'étalement urbain et ce, en répartissant stratégiquement les secteurs à densifier selon les infrastructures existantes. Quant aux « villages à commons », qui constituent une part remarquable du patrimoine du Vignoble nantais, ils sont soumis à la pression de la rénovation et ne font pas l'objet du même égard selon la proximité avec la métropole : dans les villes éloignées, ce patrimoine a tendance à disparaître, tandis qu'à l'approche de Nantes, son maintien est renforcé en raison probablement à une meilleure sensibilisation et accès aux conseils de réhabilitation.

Concernant **les grands axes de circulation**, ils génèrent des ruptures brutales dans le paysage du territoire ; en plus de constituer de lourdes infrastructures, ils attirent de nombreuses zones d'activités peu en lien avec leur contexte, qui s'étalent sur plusieurs hectares, provoquent l'imperméabilisation des sols et génèrent des nuisances par la circulation importante de poids lourds. Se pose la question du développement envisageable à proximité de ces zones et de l'avenir des locaux industriels si leur fermeture était à prévoir. Le projet de structurante routière prévu à travers le Pays du vignoble nantais envisagera certes une meilleure desserte du territoire, mais l'impact sur le paysage sera considérable... Quant au réseau ferroviaire, il permet en partie une accessibilité aisée entre la métropole et le Vignoble nantais et il est à envisager que les communes desservies représenteront à l'avenir d'importants nœuds majeurs en réponse à la répartition de la densification sur le territoire.

**Le rapport aux cours d'eau** a évolué au fil du temps. Auparavant, l'intérêt était économique, la navigabilité de la Sèvre permettant par exemple les échanges avec Nantes et des moulins étaient implantés tout du long (mono-activité de mouture de farine, puis spécialisation dans la production de textile et de cuir, etc.). Ces moulins étaient aussi devenus avec le temps des lieux de sociabilité (lavoirs, gués, pêcheries, embarcadère...) et ont nourri une symbolique et un imaginaire autour des cours d'eau. Désormais, les bords de rivière portent des intérêts de loisir, patrimonial et touristique. Néanmoins, l'ensemble des cours d'eau sont peu accessibles par endroit en raison des bocages qui engendrent un enrichissement naturel.



Le long de la voie ferroviaire entre Nantes et Clisson, au Pallet ©Musée du Vignoble nantais



Un terrain viticole désormais en friche et à vendre au Pallet ©Musée du Vignoble nantais

## Regards sur le territoire du Vignoble nantais

---

Pensés dans le cadre de l'Observatoire Photographique du paysage du Pays du Vignoble Nantais, *Regards sur le territoire du Vignoble nantais* s'inscrit dans la suite des démarches entreprises dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire », celle d'inciter les habitants à porter un regard sur l'environnement qui les entoure.

Les deux projets *Paysages captés* et *Récits de paysages* tiennent à faire connaître le futur Observatoire auprès du grand public, de façon que ce dernier ne soit pas seulement un document d'archive d'urbanisme destiné aux acteurs techniques et politiques. En donnant la parole aux habitants, ils pourront apporter leur contribution à l'élaboration de cet observatoire.

### Paysages captés

Un appareil photographique jetable, un carnet et une carte. Un regard sur les paysages du territoire.

Le participant se voit remettre un **appareil photo jetable**, d'une capacité de 36 clichés. 36 clichés à prendre **durant un mois** et qui capteront paysages, lieux du quotidien ou exceptionnels, éléments vestiges ou voués à disparaître, évoquant un souvenir ou une réalité qui dérange... Libre dans le choix et l'orientation du cadrage, **il rendra visible le déjà-là, révélera des potentiels ou des importunités présents dans son environnement**. *Paysages captés* sera l'occasion de porter une attention à ce qui paraît marquant à ses yeux, de **faire monter le sensible et de souligner les enjeux de ses paysages**.

Le **carnet** quant à lui, servira de support de prises de notes, un memento des motifs et observations faites sur le vif, qu'elles soient écrites ou croquées, ou **toutes autres précisions qui n'apparaîtront pas dans le cliché final** (comme les sons et odeurs). En parallèle, seront situés et numérotés sur la **carte** les lieux de prises des photos et ce, sous forme de cônes de vue. Cette rigueur dans la réalisation du protocole permettra de faciliter la suite de son déroulé. Une convention sera signée pour l'utilisation des droits sur les photos prises.

Cette première phase prendra fin au moment de rendre l'appareil, le carnet et la carte. L'étape de la numérisation des clichés constituera pour le participant un temps de pause dans le protocole. Ce temps latent, qu'il soit propice à faire mûrir la réflexion ou au contraire qu'elle soit mise de côté un instant, permettra éventuellement au participant d'évoquer d'autres remarques auxquelles il n'avait pas encore pensé.

Une **étape intermédiaire consistera en un visionnage des photographies prises** et où chaque participant s'adressera individuellement à l'élaboratrice du protocole, Alice Capdemourlin, volontaire en service civique dans le cadre de l'OPP. Il est à anticiper que tous les clichés ne seront probablement pas réussis, mais au vu du nombre initial, il devrait y avoir suffisamment de matière.

Suite à ces échanges, les propos recueillis seront croisés afin de discerner les enjeux sensibles du territoire soulevés par l'ensemble des participants. Sera sélectionnée **une série de clichés qui viendra être affichée lors d'événements prévus par le Service Patrimoine**. Sous forme d'exposition itinérante présentant le protocole, elle constituera une première accroche parsemée avant la rencontre finale avec le grand public, qui sera **un**



du Pays afin de souligner les variations marquées ou subtiles du territoire qui constituent des enjeux d'aménagement.

Etant donné la situation actuelle de confinement, **les participants se verront remettre le matériel et les explications à leur domicile**. Les paysages captés pourront se faire dans un périmètre plus ou moins restreint selon les déplacements autorisés pendant le confinement, le but étant avant tout de **parler de paysages qui paraissent marquants aux yeux du participant**.

**La date limite de manifestation d'intérêt est fixée au 4 décembre.**

## Récits de paysages

En parallèle de ce protocole, durant les mois de novembre et décembre, il est souhaité de réaliser « **la méthode des itinéraires** »<sup>6</sup> : quelques acteurs techniques du Pays du Vignoble Nantais (viticulteur, maraîcher, animateur nature, paysagiste, architecte/urbaniste...) seront approchés afin qu'ils puissent nous parler de leur territoire. Pour cela, **tout au long d'un parcours qu'ils auront déterminé**, ils feront appel à leur mémoire, savoir, sensibilité, doutes... pour nous faire part du regard qu'ils portent sur leur paysage environnant. Leurs propos seront ensuite être croisés avec ceux des participants du protocole *Paysages captés*.

En donnant la parole aux habitants, l'intention est qu'ils **portent un regard sur les territoires qui constituent leur cadre de vie**, qu'ils se les approprient et que la prise de conscience qui en résulte leur permette de **contribuer aux débats d'aménagement du territoire**.

Les quelques clichés pris et exposés dans le cadre de ce protocole relèveront d'une **démarche sensible et constitueront une première forme de retours subjectifs et d'interrogations sur les transformations du territoire du Vignoble Nantais**. Ils pourraient éventuellement apporter des pistes dans la définition des lieux à photographier pour l'itinéraire de l'Observatoire photographique.

---

<sup>6</sup> La méthode des itinéraires de Jean-Yves Petiteau, sociologue français, est une méthode qui consiste à suivre un habitant le long d'un parcours afin qu'il raconte son territoire. En parallèle et tout au long du cheminement, l'enquêteur photographie ponctuellement les lieux et c'est finalement à travers un roman-photo qu'est retranscrit le récit de la personne.

## Quelques informations supplémentaires

---

### **Quelles ont été les inspirations et références pour l'élaboration du projet Regards sur le territoire du Vignoble Nantais ?**

Alice Capdemourlin : Concernant *Paysages captés*, je souhaitais avoir recours à un moyen de captation des paysages qui soit simple, efficace et qui ne nécessite pas un temps d'implication trop long pour le participant.

Avec la photographie numérique, l'on est vite amené à vouloir obtenir le cliché qui rende le mieux possible, et donc on est tenté de prendre plusieurs photos du même sujet, ce qui nécessite ensuite un temps à consacrer au tri, et ce peut être long. D'où l'idée de l'appareil photo argentique, ici l'appareil photo jetable. Etant donné qu'il y a un nombre limité de clichés, l'on doit faire un choix donc on prend une seule photo par lieu. Le principe de la photographie argentique fait naître aussi l'intrigue, il y a la surprise à la fois de savoir quels lieux ont été choisis par les habitants-participants, et de constater ce que rendent leurs clichés.

Cette première intention m'a rappelé le projet qu'a mené un ancien étudiant désormais architecte à Nantes et que j'ai eu en tant qu'enseignant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, Mathieu Chaumet<sup>7</sup>. Pour l'une des étapes de son TPFE (Travaux Pratiques de Fin d'Etudes) intitulé *Allons voir !*, il a fourni des appareils photo jetables à six amis afin qu'ils captent chacun un endroit à Nantes. Ce qui lui importait à travers ce protocole, c'était non seulement les raisons de leur choix de lieu, mais aussi leurs façons de le regarder et les interrogations qu'ils y apportaient.

Tout l'enjeu du projet *Regards sur le territoire du Vignoble Nantais* est de faire parler les habitants, qu'ils puissent raconter quoi que ce soit qui les lie avec leur environnement, que ce soit des paysages qui leur évoque un souvenir du vignoble nantais ou d'ailleurs, des paysages quotidiens, des remarques sur les changements perceptibles, des doutes quant à leur évolution future, etc.

Faire parler les habitants, c'est quelque chose qu'en tant qu'étudiants en école d'architecture, on a été régulièrement amené à faire, pour comprendre un quartier, ce qu'il s'y passe ou s'y est passé, les habitants et usagers des lieux. On a appris à progressivement instaurer ce rapport de confiance avec les interlocuteurs de façon à ce qu'ils se sentent à l'aise pour « se livrer ».

Ici, cette libération de la parole se fera par le biais de la photographie, qui sera le support pour les échanges : c'est ce que l'on appelle la « photo élicitation »<sup>8</sup>. Le cliché pris incite le locuteur à communiquer et facilite ainsi l'échange car cela lui permet de sentir moins au centre de l'attention des interactions. Car la difficulté du projet est de mettre des mots sur un sujet anodin, ici celui de la perception des paysages du quotidien. Georges Pérec s'y adonne dans son ouvrage *Tentative d'épuisement d'un lieu parisien* (1995)<sup>9</sup> : il prend le temps de noter des choses et actions qui se déroulent sur la place, des faits que l'on ne remarque généralement pas. Cela encourage à observer ce qui nous entoure. Il y a donc un souhait de conscientiser et mieux comprendre ce que l'on éprouve pour les paysages de son cadre de vie.

---

<sup>7</sup> CHAUMET MATHIEU, *Allons voir ! : quelques notes pour plus tard* (mémoire de TPFE), Nantes : Ensa Nantes, 2000, 617 p.

<sup>8</sup> BIGANDO EVA, *De l'usage de la photo élicitation interview pour appréhender les paysages du quotidien : retour sur une méthode productrice d'une réflexivité habitante*, Cybergeographie : European Journal of Geography [En ligne], document 645 mis en ligne le 17 mai 2013

<sup>9</sup> PEREC GEORGES, *Tentatives d'épuisement d'un lieu parisien*, SI : Bourgeois, 1995, 51 p.

Enfin, pour *Récits de paysages*, je vais reproduire la « méthode des itinéraires » du sociologue français Jean-Yves Petiteau. Il s'agira de suivre des acteurs techniques du territoire du vignoble nantais, le long de parcours qu'ils auront déterminés et au cours desquels ils raconteront leur territoire. Je photographierai ponctuellement les lieux et c'est finalement à travers un roman-photo que seront retranscrits leurs récits. Il sera intéressant de comprendre ce que sont les paysages du vignoble nantais pour ces habitants, mais aussi les déplacements à travers ces paysages.

### ***Quelles sont les intentions finales du projet ?***

A.C. : Comme évoqué précédemment, ce projet s'inscrit dans la suite des démarches entreprises dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire », celle d'inciter les habitants à porter un regard sur l'environnement qui les entoure. Il réside le souhait de mettre des mots sur les paysages du quotidien ou qui paraissent exceptionnels, de donner l'occasion de porter une attention sur notre environnement.

Le but est que les habitants puissent prendre conscience de leur cadre de vie, qu'ils s'en fassent un avis, développent une posture critique et se sentent de contribuer aux décisions d'aménagements du territoire.

C'est pour cela que le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais souhaite mettre en place l'Observatoire photographique du paysage ; ce dernier ferait l'état des lieux du territoire et en intégrant dès sa mise en œuvre les propos des habitants, cela permettra d'évaluer l'impact du SCoT. Sur le long terme, ces constats liés à l'expertise habitante devront être pris en compte dans les futures décisions d'aménagements du territoire.

### ***Quelle sera la forme de rendu finale de Paysages captés et Récits de paysages ?***

A.C. : Au vu de la situation de crise sanitaire actuelle, on ne peut déterminer précisément ce qu'il en sera. Pour l'instant, il est prévu d'exposer courant février-mars une sélection de photos argentiques prises par les participants, accompagnées de leurs propos ainsi que les itinéraires des acteurs techniques du vignoble nantais. Cela se ferait sur une structure itinérante qui serait présente lors d'événements organisés par le Service Patrimoine. Ce serait un moyen de faire connaître le futur projet d'Observatoire.

Puis il est prévu fin mars de clôturer le projet par un temps d'échanges qui réuniraient l'ensemble des participants et le public. Les clichés marquants seront présentés et serviront à lancer les échanges avec l'ensemble des personnes présentes, d'apporter d'autres remarques et interrogations.

### ***En quoi ce service civique est-il un apport dans la suite de vos études d'architecture et pour votre futur professionnel ?***

A.C. : J'ai postulé pour ce service civique car la mission proposée correspond à la fois à mes intérêts et au domaine de mes études.

La dimension sociale, comme je l'ai évoquée, est assez prégnante dans notre cursus, avec le fait d'être à l'écoute des habitants et usagers des lieux, mais aussi la part dédiée à la sensibilisation sur ce qui nous entoure ou à la (re)découverte de territoires pour mieux les comprendre. En parallèle de mes études à l'école, j'ai pu par exemple développer cette idée dans le cadre de l'association Les Glaneuses et les Glaneurs dans laquelle je suis membre (composées de jeunes architectes diplômés). Inspirée par Agnès Varda, c'est autour du glanage que l'association s'est formée. Nous avons conçu et construit La Glanerie, un musée ambulant sous forme de structure itinérante qui arpente les quartiers pour recueillir

divers témoignages autour de la fabrique du territoire et vient ensuite exposer la matière rassemblée sur une place, une rue ou tout espace libre pour interpeler passants, voisins et curieux et faire naître de nouvelles discussions.

Le projet proposé ici dans le cadre du service civique, *Regards sur le territoire du Vignoble Nantais*, entre tout à fait dans cette démarche.

Je suis aussi curieuse de voir le résultat de ce protocole, qui sera appliqué à un autre contexte aux enjeux et acteurs différents. Et qui plus est, à une échelle différente, celle cette fois du territoire qui regroupe 29 communes. Ce n'est pas une échelle qui m'est familière, mais à laquelle il est me paraît intéressant et pertinent de se confronter. Ce service civique est l'occasion pour moi de comprendre le fonctionnement et les relations entre les membres et les élus des structures de coopération intercommunale. Car en effet, le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais est à l'origine des décisions sur les directives d'aménagements du territoire, décisions qui influencent les PLU et PLU-i des communes et qui constituent les règles du jeu que les concepteurs/constructeurs devront par la suite respecter pour la fabrique du territoire à l'échelle locale.

Durant ces six mois, je découvre également l'histoire et la richesse du Vignoble nantais ainsi que son étroite relation par le passé avec Nantes (concernant la viticulture, les échanges commerciaux, l'influence architecturale, etc.) et celle encore à définir pour les années à venir.

## La mission de Service Civique

---

« Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger. [...] Il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel. » (définition sur [service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr))

Il donne l'occasion de s'engager en faveur de la collectivité et de vivre une autre expérience pouvant ouvrir des perspectives d'avenir. Le Service Civique permet de développer de nouvelles compétences qui n'auraient pu être acquises au cours des études ou formations, par exemple. Cette période d'engagement prend en compte les besoins et les attentes du volontaire et peut constituer un tremplin pour son insertion professionnelle.

Réalisé ici dans le cadre de l'Observatoire Photographique du paysage auprès du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, l'objectif est de proposer et de développer un projet qui implique les habitants dans la sensibilisation des paysages qui constituent leur cadre de vie.

## Informations pratiques

---

**Contacts** : service Patrimoine : 02 40 80 90 13

Clotilde Dupé-Brachu, Animatrice de l'architecture et du patrimoine : [direction-patrimoine@vignoble-nantais.fr](mailto:direction-patrimoine@vignoble-nantais.fr)

Alice Capdemourlin, volontaire en service civique : [services@musee-vignoble-nantais.fr](mailto:services@musee-vignoble-nantais.fr)

